

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2005/016234**
n° de gestion : **1957B00440**
n° SIREN : **957 504 400 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 02/09/2005 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

J. ZACHARIE S.A. société anonyme

23 rue Des Martyrs 69230 st Genis Laval -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire (2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'une société

ZACHARIE S.A.
S.A. au capital de 100.000 €
Siège social : 23 rue des Martyrs - B.P. 32
69564 SAINT GENIS LAVAL CEDEX
R.C.S. LYON B 957.504. 400

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 29 JUIN 2005

L'an deux mil cinq, le 29 juin à 14h00, les actionnaires de la société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 26 rue Vignon-75009 PARIS, sur convocation faite par le Conseil d'Administration suivant lettre en date du 14 juin 2004

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

Monsieur Michel LARVOIRE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Jacques LEVESQUE est appelé comme secrétaire et scrutateur.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Monsieur Thierry LEGER, Commissaire aux Comptes titulaire, régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- les statuts de la société,
- la feuille de présence à l'Assemblée,
- les pouvoirs des actionnaires représentés par des mandataires ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un spécimen de la lettre de convocation,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le rapport de contrôle interne,
- l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31/12/04,
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- les rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, le rapport de contrôle interne, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des actionnaires, au Siège Social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/04,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Approbation des conventions visées aux articles 225-38 et suivants du nouveau Code de Commerce,
- Mandats d'Administrateurs,
- Pouvoirs
- Questions diverses.

Le Président donne lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du contrôle interne. Puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Cette lecture terminée, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/04 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions de la nature de celles visées à l'article 225-38 du nouveau Code de Commerce, les approuve purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents et représentés.

TROISIEME RESOLUTION

AFFECTATION DU RESULTAT, DES AUTRES RESERVES ET DE LA RESERVE DES PLUS-VALUES A LONG TERME

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de 164 134 €, au compte Report à Nouveau.

L'Assemblée Générale décide d'affecter au poste Report à Nouveau la somme de 14 313 € inscrite au poste Autres Réserves.

Conformément aux dispositions de la loi de finances rectificative pour 2004, l'assemblée décide, avec effet immédiat, d'affecter au poste « Report à Nouveau » la somme de 54 687 € inscrite à la réserve des plus-values à long terme.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée décide de renouveler le mandat d'administrateur de la société CESSOT S.A.S. représentée par Monsieur Jean CESSOT, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de nommer la société SCHMIT S.A.S. représentée par Monsieur Jacques LEVESQUE, en tant qu'administrateur, pour une durée de six années venant à expiration lors de l'assemblée générale ordinaire de 2011 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

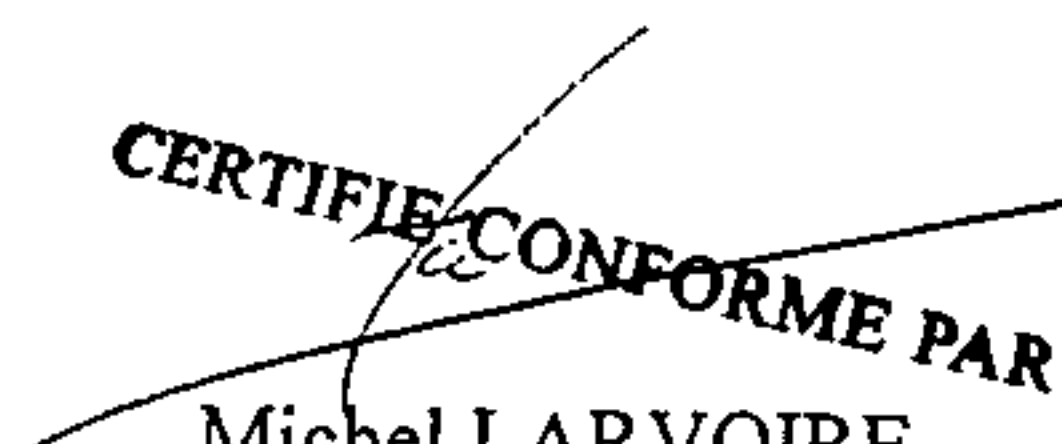
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet de procéder aux formalités légales de publicité.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée


CERTIFIÉ CONFORME PAR LE PDG
Michel LARVOIRE
Président